

APPEL AUX PERSONNELS DES DDASS ET DES DRASS

Depuis plusieurs mois, les initiatives se multiplient dans les régions et les départements, le plus souvent dans un cadre intersyndical, afin de défendre nos services confrontés à la réforme de l'administration départementale de l'Etat. Il faut poursuivre et élargir ces actions. Il faut les mener également au niveau national dans l'unité la plus large des organisations. C'est ce qu'attendent les personnels.

A cette fin, plusieurs propositions d'action nationale ont été faites à l'ensemble des syndicats. A ce jour la CGT, le SNIASS et SUD ont répondu affirmativement.

Il est cependant évident que l'union de tous est souhaitable et qu'elle est même une des conditions de notre réussite commune.

L'administration sanitaire et sociale de l'Etat est en danger ! Il faut nous mobiliser et agir tous ensemble !

En application d'une circulaire du premier ministre du 16 novembre 2004, les préfets doivent faire, d'ici la fin du mois de mars, des propositions de « réforme » des services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental.

Cette circulaire affiche comme argument la recherche d'une meilleure efficacité de l'Etat et le souci de clarté pour les usagers. Or, **le véritable objectif de cette « réforme », c'est avant tout comme pour la décentralisation, faire des économies au détriment des services et de la fonction publique (effectifs, statuts,...).**

Dans un contexte encore incertain quant aux conséquences des évolutions en cours (mise en place des groupements régionaux de santé publique, personnes handicapées, cohésion sociale,...), cette circulaire veut presser le pas en proposant plusieurs scénarii pour les DDASS (rapprochement DDASS-DRASS, rapprochement DDASS-DDTEFP, rapprochement DDASS-préfectures, avec toutes les variantes intermédiaires possibles), en laissant à chaque préfet, dans chaque département, la faculté de décider.

Les préfets vont ainsi avoir la liberté de proposer par exemple le transfert de services dans les préfectures (ce serait le retour à la situation de 1964, un recul de 40 années !). Où ira le service public si chaque préfet adopte, selon ses désirs du moment, une organisation des services déconcentrés placés sous son autorité, offrant autant de configurations qu'il y a de départements (quelle place pour les services dédiés à la lutte contre les exclusions, la toxicomanie,...). Est-ce vraiment le souci de clarté pour les usagers qui prévaut dans cette affaire ? Pourquoi une telle précipitation ?

Le service public auquel tous les agents des DRASS et DDASS sont attachés ne peut que gravement pâtir d'une organisation différenciée selon les départements: la clarification de

l'organisation administrative au yeux des citoyens et le principe républicain d'égalité de traitement des usagers sur le territoire seront incontestablement en recul. La légitimité des DDASS, déjà affaiblies par les transferts de compétence liés à la décentralisation serait gravement atteinte quel que soit le scénario retenu. Dans tous les cas, c'est la place de l'Etat dans le pilotage du secteur sanitaire et social qui serait remise en cause.

Nous ne laisserons pas faire sans réagir, nous refusons le démantèlement des services, la séparation des missions relevant de la santé et de la solidarité, la dispersion des agents.

Il faut défendre l'existence d'une administration sanitaire et sociale forte et cohérente, présente dans les départements comme dans les régions, assurant ses missions dans les champs de la santé et de la solidarité, avec tous les personnels nécessaires. C'est à cette condition que l'Etat pourra assumer les responsabilités qui doivent être les siennes de garant de l'égalité de traitement des citoyens et des usagers sur l'ensemble du territoire.

Les préfets des départements travaillent sur leurs propositions dans le plus grand secret. Il est plus que difficile d'obtenir des informations et aucune consultation des personnels et des organisations syndicales n'est engagée malgré les affirmations de la circulaire du 16 novembre 2005 sur ce point, ce qui légitime totalement notre défiance envers la démarche entreprise.

A partir des quelques informations pouvant malgré tout être rassemblées, il est manifeste que, dans certains départements, et pas seulement dans des « petits » départements, les préfets ne vont pas hésiter à faire des propositions allant dans le sens d'un démantèlement des services, contraires au maintien d'une administration sanitaire et sociale de l'Etat digne de ce nom.

Les préfets des régions sont chargés de rassembler les propositions des préfets des départements et de les transmettre pour le 1^{er} mai à un comité regroupant les secrétaires généraux des ministères chargé de les examiner, avant décision des ministres dans les mois suivants.

Il faut utiliser les prochaines semaines pour exprimer aux préfets de département, aux préfets de région, au secrétaire général de nos ministères, aux ministres eux-mêmes, la détermination et l'opposition des personnels au démantèlement des services, leur attachement au maintien d'une administration sanitaire et sociale de l'Etat au plan départemental comme au plan régional, avec comme exigence l'abandon des projets qui se multiplient et qui visent à confier à d'autres opérateurs que les DRASS et DDASS l'administration du secteur des affaires sanitaires et sociales.

Il faut faire obstacle à la politique de démantèlement des services départementaux de l'Etat en général et des DDASS en particulier dans une logique continue d'économies budgétaires et de disparition des services publics.

La CGT, le SNIASS et SUD sont prêts à prendre toute leur place dans cette mobilisation et ils sollicitent les autres organisations pour agir toutes ensemble.

MOTION NATIONALE

Les agents de l'administration centrale et des services déconcentrés des services sanitaires et sociales interpellent leurs ministres et revendiquent:

- Le maintien de ministères sociaux de plein exercice confirmant la place de l'Etat dans le pilotage du secteur sanitaire et social.
- L'organisation uniforme des DDASS sur l'ensemble du territoire.
- Le maintien et le renforcement de services publics d'Etat chargés de la Santé et de la Solidarité au niveau départemental et régional, distincts physiquement et techniquement des services préfectoraux et des autres services déconcentrés.
- La conservation par les DRASS et DDASS de leurs prérogatives et moyens humains et matériels pour assurer leurs missions.
- L'abandon des projets qui se multiplient et qui visent à confier à d'autres opérateurs que les DRASS et DDASS l'administration du secteur des affaires sanitaires et sociales

Ils dénoncent le non dit du gouvernement qui veut démanteler les services départementaux de l'Etat en général et les DDASS en particulier dans une logique continue d'économies budgétaires, de disparition des services publics et de régionalisation progressive de l'organisation administrative.

Affectation :

Signature :

Motion à retourner sur les boîtes à lettres électroniques suivantes:

- **syndicat-cgt-dr35**
- **syndicat-sniass-dr69**
- **syndicat-sud-dd69**